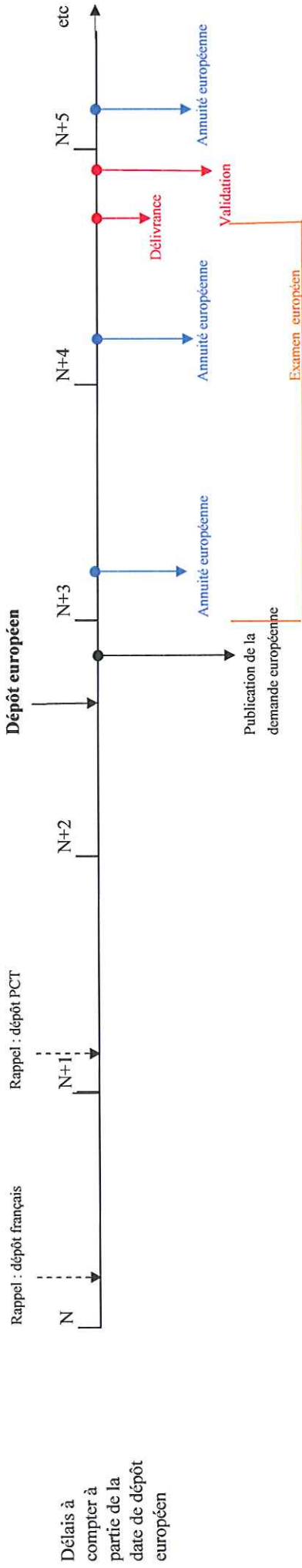


## HYPOTHESE D'UN DEPOT EUROPEEN APRES UN DEPOT PCT



**Dépôt OEB** : Le passage en phase européenne est à effectuer 31 mois au plus tard à compter de la date de priorité. Cependant un dépôt européen peut être effectué sous priorité d'un dépôt français.

**Publication de la demande** : Mise à disposition de la demande au public. La demande est consultable dès lors sur les bases de données.

**Délivrance** : Le délai de délivrance du brevet européen est variable. Il est compris entre 2 et 4 ans. Pendant 9 mois après sa délivrance, le brevet européen peut faire l'objet d'une opposition de la part de tiers.

**Validation** : Une fois le brevet européen délivré, il convient de choisir les pays membres de l'OEB dans lesquels vous déciderez d'étendre le brevet, c'est-à-dire d'obtenir un brevet national. Les démarches à effectuer sont à effectuer dans le délai de 3 mois après la délivrance du brevet européen. Ainsi le brevet européen éclate en plusieurs brevets nationaux pour lesquels il conviendra de payer les taxes officielles du pays concerné et les annuités. Si peu de modifications ont été apportées au brevet français d'origine, il peut être abandonné.